

Modèle de requête

Demande préalable d'indemnisation

Voici un modèle de requête à adresser par lettre recommandée au Président de La Poste.

Nom	Jean-Paul Bailly
Prénom	Président de La Poste
Grade	44, bd de Vaugirard
Etablissement	75 757 Paris Cedex 15
Direction	

Monsieur le Président

Objet : demande préalable d'indemnisation

Fonctionnaire d'Etat à La Poste, je suis (grade) à (Etablissement et direction). Je suis entré à la Poste avec le grade de (...) et j'ai obtenu mon grade actuel le (date).

J'ai fait le choix, en 1994 de garder mon grade de reclassement et de ne pas opter pour les nouveaux grades de classification mis en place à cette époque, comme La Poste et le ministère de tutelle m'en ont donné le choix.

Depuis, je n'ai pas pu bénéficié de promotion vers un grade de reclassement, que ce soit par tableau d'avancement ou liste d'aptitude ou par concours interne, La Poste n'ayant pas organisé ce type de promotion.

Selon des arrêts du Conseil d'Etat du 7 mai 2008 puis du 11 décembre 2008, l'Etat et La Poste auraient dû prendre les décrets et mesures nécessaires pour qu'il y ait de la promotion sur ces grades. Le Conseil d'Etat reconnaît la faute de l'Etat et de la Poste

Depuis 1994 et jusqu'au 15 décembre 2009, date de parution du décret rétablissant les droits à promotion des personnels ayant gardé le grade de reclassement, je n'ai pas pu bénéficier des possibilités de promotion qui auraient normalement dues m'être offertes.

J'estime donc avoir subi une perte de chance énorme d'obtenir entre 1993 et décembre 2009 une promotion.

J'estime cette perte de chance discriminatoire puisqu'elle ne s'est appliquée qu'aux seuls fonctionnaires souhaitant garder un grade de reclassement.

Cette discrimination, cette perte de chance m'ont causé un préjudice financier important qui se répercutera tout au long de ma carrière et même pendant ma retraite.

Après quinze ans, sans aucune perspective de promotion, j'estime également avoir subi un préjudice moral grave.

Du fait du blocage de ma carrière, je vous demande donc l'attribution d'une somme de 50 000 euros à valoir sur l'indemnisation de ces deux préjudices.

Je vous prie, monsieur le Président, de croire en ma parfaite considération

Signature